



Université Internationale Menéndez Pelayo – Santander (Espagne)

Cour suprême d'Espagne

En collaboration avec l'Association des Conseils d'Etat et des juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne

**Convergence des hautes juridictions administratives
de l'Union Européenne
dans l'application du droit communautaire**

**L'application, par la Cour de justice européenne (CJE),
du droit européen dans les secteurs économiques régulés**

Jan Vanhamme

Cour de Justice des Communautés Européennes

SANTANDER

8-9-10 septembre 2008



Quelle est l'approche suivie par la CJE ?

1. Application stricte des articles 43, 49, 56 et 86 du traité CE; mêmes principes que dans les autres secteurs !

Exemples:

Arrêt du 31 janvier 2008, Centro Europa 7 (télédistribution)

Arrêt du 6 décembre 2007, Federconsumatori (électricité, 'golden shares')

2. Application des principes de la libéralisation: libre accès, non-discrimination, transparence

Pourquoi la CJE adhère-t-elle à ces principes ?

Exemple: arrêt du 22 mai 2008, citiworks (électricité, 'installations closes')

Élément atténuant: 'la nécessité d'accomplir le service universel dans des conditions économiques acceptables'

Exemple: arrêt du 15 novembre 2007, International Mail Spain (services postaux)

Autre élément atténuant: la sécurité juridique

Exemple: arrêt du 17 juillet 2008, ASM Brescia (gaz)

3. Proportionnalité